

Concours du « Meilleur pain au chocolat »

Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2022

Jeudi 3 novembre 2022 sur le stand des Boulangers

Article 1 : L'Union des artisans boulangers et pâtisseries de la côte d'or organise un concours du « Meilleur pain au chocolat ».

Article 2 : **Le Concours est réservé aux Entreprises Artisanales de Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie, et à leurs salarié(e)s et apprenti(e)s.**

Article 3 : **Pour les participants du département (21) ce concours tiendra lieu d'une qualification côte d'or pour le master du pain chocolat.**

Article 4 : Le concours comporte 2 catégories :

- 1) Salarié(e) – Apprenti(e)
- 2) Employeur (patron)

Article 5 : Les entreprises artisanales peuvent concourir dans les 2 catégories.

Article 6 : Présentation : 3 pains au chocolat identiques pur beurre, entre 70 et 80 gr poids cuits, tous les pains au chocolat dont le poids n'est pas compris dans cette fourchette seront automatiquement écartés.

Article 7 : Le dépôt des pains au chocolat devra être effectué **dans des emballages neutres le jeudi 3 novembre 2022 de 10h00 à 12h00 sur le stand des Boulangers.**

Article 8 : Les candidats et les candidates donneront, avec leurs pains au chocolat, 1 enveloppe cachetée dans laquelle seront inscrites, sur une carte, leur catégorie et leur identité (nom, prénom, plus le nom et l'adresse de l'employeur pour les apprenti(e)s et salarié(e)s).

Article 9 : Composition du Jury : exclusivement des professionnels reconnus.

Article 10 : La décision du Jury sera sans appel. Aucun pain au chocolat ne pourra être réclamé ou repris.

Article 11 : La proclamation des résultats aura lieu le **jeudi 3 novembre 2022 à 17h00 sur le stand des boulangers.**
En présence de la presse et des personnalités.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Article 12 : Les participants et les participantes seront conviés au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.

Article 13 : L'Union des artisans boulangers et pâtisseries de la côte d'or ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.

Article 14 : **Les pains au chocolat ne correspondant pas au règlement seront hors concours.**

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer avant le 25 octobre 2022 à l'adresse mail suivante :

unionboulangers.21@gmail.com

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

En plus pour les salarié(e)s, nom et adresse de l'employeur : _____

CATEGORIE : COCHEZ 1 CASE Salarié(e) – Apprenti(e) Employeur (patron)

déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours du Meilleur pain au chocolat.

IMPORTANT : Seuls les candidat(e)s présent(e)s en veste professionnelle ou représenté(e)s seront récompensé(e)s.

Fait à _____
« Lu et Approuvé »

le _____
Signature